

Une réglementation bien conçue peut stimuler la croissance, contribuer à la lutte contre le changement climatique et favoriser le bien-être. À l'inverse, une réglementation mal conçue peut entraîner des lourdeurs administratives inutiles et détériorer la confiance à l'égard de l'action publique. La réglementation doit être claire et judicieuse, et tenir compte d'un large éventail de points de vue. L'analyse d'impact de la réglementation (AIR) appuie la prise de décision en fournissant des renseignements objectifs sur les avantages et coûts probables des mesures proposées. C'est un outil qui aide les pouvoirs publics à créer des politiques transparentes et fondées sur des éléments probants. Tous les pays de l'OCDE imposent une AIR pour certains projets de textes.

L'enquête de l'OCDE sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG) mesure la qualité des systèmes d'AIR des pays. Cette qualité connaît une lente amélioration dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Sur 38 pays de l'OCDE, 23 (61 %) ont amélioré la qualité de leur système d'AIR pour les textes législatifs entre 2018 et 2021 (graphique 5.3). Sur la même période, 20 pays (53 %) ont amélioré la qualité de leur système d'AIR pour les textes réglementaires (graphique 5.4). Certains pays ont réalisé des avancées plus importantes. Par exemple, la Lettonie exige désormais la prise en compte des coûts budgétaires, financiers et administratifs dans les AIR. De même, l'Espagne, Israël et le Portugal ont renforcé l'examen de l'information transmise aux décideurs dans le cadre des AIR.

Néanmoins, une nette marge de progression persiste pour les systèmes d'AIR de la plupart des pays de l'OCDE. C'est dans le domaine du contrôle et du suivi de la qualité que les plus grands progrès restent possibles, tant pour les textes législatifs (graphique 5.3) que pour les textes réglementaires (graphique 5.4). Vient ensuite le domaine de la transparence, alors même que c'est dans ces deux domaines que les plus grands progrès ont été constatés entre 2018 et 2021.

Les pays de l'OCDE commencent à prendre en compte un plus large éventail d'incidences dans le cadre de l'AIR. Désormais, les 34 pays de l'OCDE analysés ainsi que l'UE exigent presque tous la prise en compte des conséquences que le texte proposé aura sur la concurrence, les budgets et le secteur public (graphique 5.5). De même, plus de 90 % de ces pays ainsi que l'UE exigent désormais la prise en compte des conséquences sur l'environnement. Ainsi, le Chili et la Grèce exigent une évaluation des effets probables sur l'égalité des genres, entre autres aspects sociaux. L'Allemagne, l'Autriche, la Flandre (Belgique) et la France procèdent à des études d'impact « jeunesse ». Quant au Canada, il applique un outil d'analyse comparative entre les sexes (l'ACS Plus) pour évaluer les incidences des politiques et des programmes sur des groupes sociaux divers, en tenant compte des facteurs intersectionnels d'identité, y compris l'âge. Toutefois, certaines conséquences pourtant pertinentes sont plus rarement prises en compte dans les AIR. Il s'agit tout particulièrement des différences d'incidence selon les tranches de revenu et les échelles territoriales telles que, par exemple, les incidences infranationales ou internationales. Or, au vu de l'imbrication croissante des économies, il deviendra sans doute toujours plus important de tenir compte des incidences de cet ordre pour bien cerner les avantages et les coûts des propositions de textes.

Méthodologie et définitions

Les réponses à l'enquête sur les IREG ont été fournies par des responsables de l'administration centrale. En 2021, 38 pays de l'OCDE ainsi que l'UE ont répondu à l'enquête. Les données concernent les projets de textes législatifs et réglementaires à l'initiative du pouvoir exécutif. Pour en savoir plus sur les indicateurs iREG, consulter le site [oe.cd/ireg](https://www.oecd.org/ireg).

Les indicateurs iREG se fondent sur la *Recommandation de 2012 de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires*. Plus un pays a adopté de pratiques, plus son score est élevé. L'indicateur composite comprend quatre catégories de pondération égale : la catégorie « *méthodologie* », qui évoque les différentes analyses réalisées dans le cadre de l'AIR ; la catégorie « *contrôle et suivi de la qualité* », qui traite des dispositifs mis en place pour suivre les processus d'AIR et en assurer la qualité ; la catégorie « *adoption systématique* », qui porte sur les exigences formelles et la fréquence de réalisation des AIR ; et la catégorie « *transparence* », qui suit le degré d'ouverture des processus d'AIR. Le score maximal pour chaque catégorie est de 1, et le score total s'échelonne entre 0 et 4.

Les textes législatifs sont des textes soumis à l'approbation du parlement. Les textes réglementaires peuvent être approuvés par le chef du gouvernement, par un ministre ou par le Conseil des ministres.

Les études d'impact « jeunesse » sont des outils conçus pour prendre en compte l'impact sur les jeunes de toute nouvelle politique ou réglementation pertinente.

Pour en savoir plus

OCDE (2021), *Politique de la réglementation : Perspectives de l'OCDE 2021*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/494d5942-fr>.

OCDE (2020), *Analyse d'impact de la réglementation, Principes de bonne pratique de l'OCDE en matière de politique réglementaire*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6ee941af-fr>.

OCDE (2012), *Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264209039-fr>.

Notes relatives aux graphiques

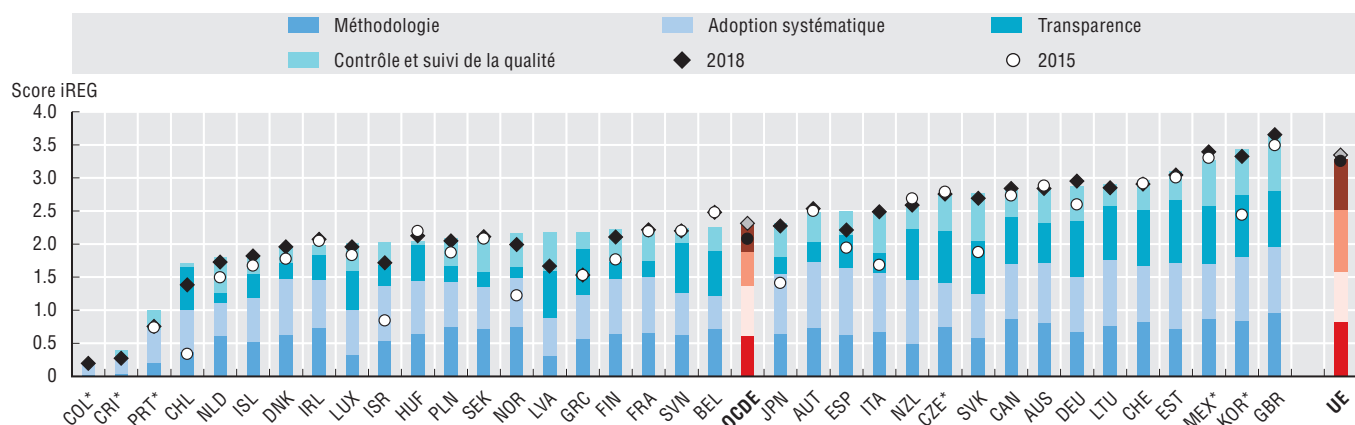
5.3. L'indicateur ne couvre que les pratiques de l'exécutif. Le graphique exclut les États-Unis où toutes les lois primaires sont initiées par le Congrès. *Indique les pays où une part plus importante des lois primaires est initiée par le pouvoir législatif.

5.3 et 5.4. Les données pour 2014 portent sur les 34 pays qui étaient Membres de l'OCDE en 2014, ainsi que sur l'UE. Les données pour 2017 et 2021 englobent la Colombie, le Costa Rica, la Lettonie et la Lituanie.

5.3 et 5.5. En raison d'un processus législatif en cours concernant les AIR pendant la période d'enquête et affectant les processus d'élaboration des lois, les indicateurs composites pour Türkiye ne sont pas disponibles pour les AIR concernant les lois primaires.

5.5. Données basées sur 34 pays membres de l'OCDE et l'UE. Les données de la Colombie, du Costa Rica, de la Lettonie et de la Lituanie ne sont pas incluses.

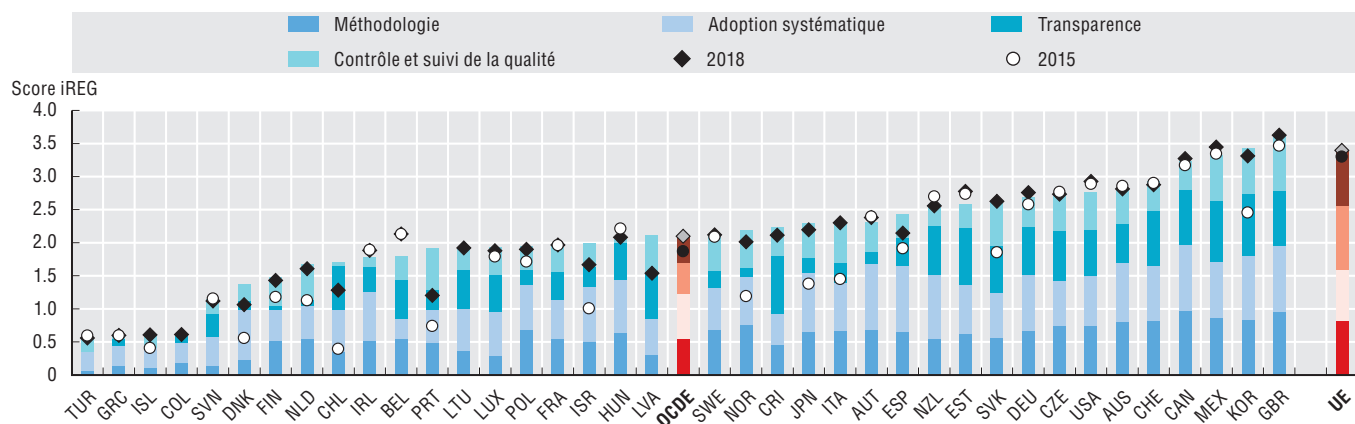
5.3. Analyse d'impact de la réglementation pour l'élaboration des textes législatifs, 2021, et score total en 2015 et 2018



Source : éditions 2014, 2017 et 2021 des enquêtes sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (oe.cd/ireg).

StatLink <https://stat.link/4vly80>

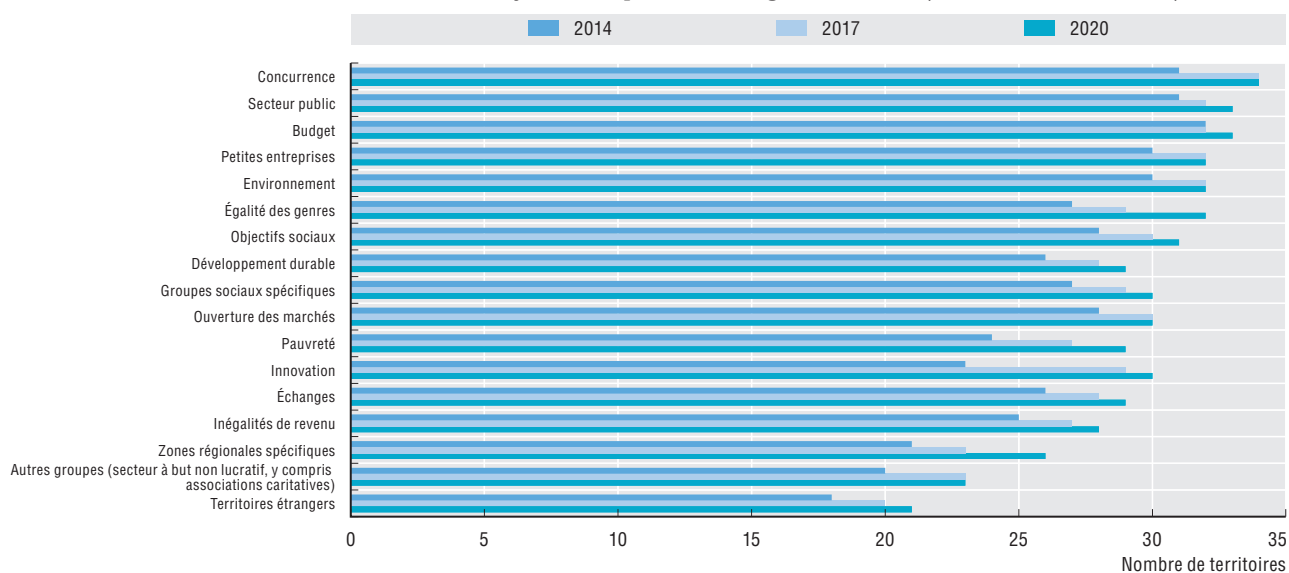
5.4. Analyse d'impact de la réglementation pour l'élaboration des textes réglementaires, 2021 et score total en 2015 et 2018



Source : éditions 2014, 2017 et 2021 des enquêtes sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (oe.cd/ireg).

StatLink <https://stat.link/6v3c2j>

5.5. Facteurs évalués dans les analyses d'impact de la réglementation (nombre de territoires)



Source : éditions 2014, 2017 et 2021 des enquêtes sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (oe.cd/ireg).

StatLink <https://stat.link/78drmg>



Extrait de :
Government at a Glance 2023

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Analyse d'impact de la réglementation », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/be4eed28-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.